

Communiqué de presse

Stop aux erreurs de tri dans le bac jaune !

Clermont-Ferrand,

le 18 mai 2022



Quel est le lien entre un bloc de béton, une couche, des restes alimentaires et un téléphone portable ? Ils ne font pas partie des déchets à jeter dans notre bac jaune et sont pourtant retrouvés tous les jours en centre de tri ! Selon leur type, ils peuvent mettre en danger les salariés du centre et générer des incidents sur l'installation.

Un an après la simplification des consignes de tri pour tous les habitants du territoire, zoom sur ces déchets « indésirables ».

D'avantage de déchets dans le bac jaune... mais des erreurs de tri encore très présentes

Depuis le 1^{er} mai 2021, les 690 000 habitants du Puy-de-Dôme et du Nord de la Haute-Loire ont la même consigne de tri : « **Tous les emballages et tous les papiers vont dans le bac jaune** ». Cette harmonisation et élargissement des consignes visent à **trier mieux et donc recycler plus pour atteindre 55% de déchets recyclés et réemployés en 2025** et 65% en 2035. La simplification des consignes a également changé notre geste devant la poubelle jaune : moins d'hésitations, voire d'interrogations au moment de jeter nos déchets !

Alors que nous disent les chiffres un an après ? Les déchets collectés en bac jaunes ont fortement augmenté avec 40 885 t collectées en 2021 (au lieu de 38 360 tonnes en 2020) ce qui représente **3kg/habitant supplémentaires**, soit une augmentation de près de 7%, tandis que ceux collectés dans le bac des ordures ménagères ont quant à eux diminué d'1kg/habitant. Ces résultats sont positifs, car tous ces déchets sont ensuite acheminés vers le centre TRIVALO 63 pour être triés puis orientés vers leurs filières de recyclage.

Malheureusement, **les erreurs de tri**, c'est-à-dire les déchets déposés dans le bac jaune alors qu'ils ne doivent pas, restent élevées, atteignant aujourd'hui 21% des tonnages collectés (8800 t par an), soit l'équivalent d'un **camion de collecte sélective sur 5** !

Masques, déchets médicaux, couches, restes alimentaires, emballages imbriqués, meubles ou animaux morts, la liste des déchets retrouvés sur la chaîne de tri est longue. Des déchets, qui selon leur nature peuvent représenter un danger pour les salariés du centre de tri et provoquer des incidents sur le process.

Des erreurs de tri dangereuses pour les équipes et coûteuses pour la collectivité

Pour comprendre l'impact de ces erreurs de tri, revenons sur le parcours de notre bac jaune. Collecté par une des neuf collectivités en charge de la collecte des déchets du territoire, le contenu du bac est acheminé vers le centre de tri PAPREC Trivalo 63 à Clermont-Ferrand, qui trie chaque année les **42 000 t d'emballages et de papiers produits** sur les 588 communes du territoire du VALTOM.

Les déchets y sont séparés par matière avant d'être expédiés vers des repreneurs, en passant par plusieurs étapes ; automatisées (trieurs optiques, trieurs magnétiques, courant de foucault...) puis manuelles grâce à l'intervention de 18 opérateurs et opératrices qui affinent le tri. Et c'est lors de cette étape que les erreurs de tri peuvent se révéler les plus dangereuses.

Une seringue dissimulée sous un carton, des débris de verre dans un sac fermé ou un masque usagé deviennent alors un **danger potentiel pour les équipes du centre de tri** (risques de coupures, de brûlures, de contamination, ...) L'impact sur les équipes peut également être psychologique avec notamment la présence régulière sur les tapis d'animaux morts.

Mais les incidents provoqués par les erreurs de tri peuvent intervenir tout au long du process. Les câbles électriques, bandes de cassettes VHS, filets agricoles, éléments mécaniques de voitures ou matériaux de chantiers déchirent et bloquent les tapis, obligeant un arrêt complet de la chaîne pendant plusieurs heures. Les batteries, piles, appareils électroménagers, bonbonnes de gaz peuvent quant à eux engendrer des explosions ou des départs de feu.

Limiter les erreurs de tri est donc un véritable enjeu pour réduire la pénibilité et augmenter la sécurité de l'ensemble des personnes qui travaillent en contact avec nos déchets, dans les installations de traitement ou lors de leur collecte et transport.

Enfin, au-delà des problèmes qu'ils engendrent dans le centre de tri, ces déchets déposés par erreur dans la poubelle jaune **coûtent très cher à la collectivité et donc aux usagers** ! En effet, ces erreurs font l'objet d'un premier traitement par le centre de tri avant d'être réorientées vers le pôle Vernéa pour y être valorisées énergétiquement. Chaque année, cela représente **à minima un surcoût de 1,5 M € qui pourrait être évité**.

Contacts presse :

VALTOM

Céline Joulin

Directrice de la communication et de la prévention

04 73 44 24 24 ; cjoulin@valtom63.fr